## Sapeurs-Pompiers - Standard téléphonique - Remplacement de l'autocommutateur et des postes opérateurs - Demande de subvention

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* L'aménagement du BCT (Bureau Central de Transmissions) nécessite, entre autres, le déplacement des postes opérateurs du central téléphonique. Par ailleurs, suite à plusieurs pannes ces derniers mois, dues aux nombreux orages d'été, il devenait urgent de trouver une solution pour basculer les lignes 18 sur des postes traditionnels lors d'une panne de l'autocommutateur.

Il a donc été envisagé de remplacer le central téléphonique actuel Alcatel 2505 par un central numérique permettant certaines applications souhaitées par les utilisateurs :

- identification de l'appelant
- détection automatique des pannes et basculement des lignes 18 sans perdre des appels
- sélection directe à l'arrivée pour l'administration.

Ce central numérique sera raccordé au réseau national par sept liaisons de base numéris.

Le coût des travaux est de 154 796,72 F TTC.

- Le Conseil Municipal est invité à :
- 1 approuver le présent projet
- 2 autoriser M. le Maire à signer le marché négocié à intervenir
- 3 décider de financer ce remplacement par un transfert de crédit de 155 000 F du compte des dépenses imprévues chapitre 970/669 20200 au chapitre 900.1/232.00517.30900
  - 4 solliciter la participation financière du Département
- 5 inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la subvention obtenue dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 900.1.1053.00517.30900, cette subvention venant en diminution de la part Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.